

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-ŒUVRE	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		4						
Sous-épreuve E21 : analyse technique d'un ouvrage	U 21	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E22 : préparation et organisation de travaux	U 22	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel - Réalisation d'un ouvrage		9						
Sous-épreuve E31: Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
Sous-épreuve E32: Mise en œuvre	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé- environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctue l oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de Français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.